

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HENRI BUNLE

L'éducation physique et les sports athlétiques en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 63 (1922), p. 127-154

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1922__63__127_0

© Société de statistique de Paris, 1922, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS ATHLÉTIQUES EN FRANCE

Les Jeux olympiques internationaux doivent se tenir à Paris, en 1924, sur la demande du Comité olympique français et sur le désir de notre Gouvernement. Ils réuniront l'élite des athlètes du monde entier. Ils permettront de juger des progrès de l'athlétisme en France.

Si, en 1900, les jeux disputés à Paris ont passé presque inaperçus au milieu des attrait variés de l'Exposition internationale, il n'en sera pas de même en 1924. Le Comité olympique a établi un vaste programme entraînant une dépense totale de 30 millions de francs, qui doit être couverte, en principe, par les subventions du Gouvernement (20 millions) et de la Ville de Paris (10 millions). Les succès des récentes rencontres athlétiques internationales à Paris (1) ont montré que l'on pouvait compter sur une assistance moyenne de 80.000 à 100.000 personnes pour les jeux de 1924. Le stade athlétique que l'on doit construire est d'ailleurs prévu pour contenir cet effectif.

L'importance de cet événement pourrait justifier à lui seul cette étude. C'est de plus une occasion favorable de mettre en évidence le mouvement très puissant qui pousse, surtout depuis une vingtaine d'années, les jeunes générations de notre pays vers la culture physique et les sports athlétiques.

La question présente un autre intérêt. De la population de la France, le mieux que l'on puisse dire est qu'elle est stationnaire. Les naissances vivantes compensent à peine les décès. Le conflit de 1914-1918 a amené, en notre pays, la disparition de 1.300.000 jeunes hommes âgés de dix-huit à quarante-cinq ans; il a laissé, derrière lui, environ 800.000 mutilés. Il a également imposé à notre pays la charge des réparations, la surveillance d'un État voisin plus peuplé et qui peut aspirer à reprendre la politique, cause première de la catastrophe mondiale. Population affaiblie, charges militaires plus lourdes : telles sont certaines des conséquences de la guerre pour la France. On conçoit, dans ces conditions, la nécessité de chercher à diminuer la mortalité générale, à augmenter la proportion des incorporés, par l'amélioration des qualités physiques de la race.

Des raisons financières, le souci de ne pas priver l'industrie et l'agriculture d'une main-d'œuvre trop peu abondante, font que l'on s'efforce de réduire, autant qu'il est possible, la durée du service militaire. Cette réduction sera rendue d'autant plus facile que les jeunes soldats seront dans les meilleures conditions au point de vue physique et susceptibles de commencer, dès leur incorporation, l'apprentissage du métier militaire proprement dit. La nécessité, où l'on s'est brusquement trouvé, dans la dernière guerre, d'un dressage rapide des mobilisés a mis en lumière, mieux que tout raisonnement et toute

(1) 35.000 spectateurs dans un stade insuffisant à la rencontre de football-rugby France—Angleterre en 1921.

propagande, le besoin d'une éducation physique rationnelle donnant aux autorités militaires des conscrits robustes, souples, entraînés. On peut ajouter que la venue au régiment de Français ayant assidûment pratiqué des sports variés a montré au Parlement et au public que cette éducation physique était déjà pratiquée dans certains milieux, que le nombre de ses adeptes allait chaque jour croissant. Aussi, depuis l'armistice, un des sous-chefs de l'État-major de l'armée dirige-t-il l'instruction physique dans les régiments. Le 27 avril 1920, le Gouvernement a déposé un projet de loi sur l'organisation de l'éducation physique nationale (1). Par arrêté du ministre de la Guerre (2), M. H. Paté, député, a reçu la charge de l'instruction physique avant et après le régiment. De son côté, le ministre de l'Instruction publique se préoccupe d'organiser l'éducation physique à l'intérieur des établissements scolaires (3). Ainsi se manifeste la volonté des pouvoirs publics d'organiser et de développer l'éducation physique en France.

* * *

Dans cette étude, on s'est efforcé de marquer les étapes du développement de l'éducation physique et des sports athlétiques en France, de montrer les parts respectives des pouvoirs publics et de l'initiative privée dans ce développement.

L'œuvre du Gouvernement est assez facile à suivre. Il a agi par des lois spéciales, d'une part, et par des encouragements sous forme de récompenses et de subventions, d'autre part. Préciser l'importance de l'initiative privée est plus difficile. Un assez grand nombre d'unions, de fédérations groupent, coordonnent, dirigent les efforts des sociétés particulières. Au cours de l'enquête effectuée, dont on trouvera les résultats statistiques exposés ci-après, on n'est point certain de les avoir toutes interrogées; on est cependant assuré d'avoir atteint la grande majorité et les plus puissantes d'entre elles. Il n'y a point à dissimuler que les renseignements recueillis ne sont pas toujours aussi précis et complets qu'on l'eût désiré. Ils permettent cependant de se rendre un compte suffisant du développement de l'éducation physique et des sports, au cours des premières années du xx^e siècle, et de l'état actuel de la question en notre pays.

I — L'ŒUVRE DES POUVOIRS PUBLICS

A différentes reprises, avant la guerre, les pouvoirs publics s'étaient déjà occupés de l'instruction physique, mais de façon discontinue, sans vue d'ensemble, sans volonté ferme, sans en discerner bien exactement l'importance.

(1) Annexe au procès-verbal de la séance du Sénat du 27 avril 1920, n° 188 (Projet de loi présenté par M. Millerand, président du Conseil etc.).

(2) 26 septembre 1921.

(3) La réunion constitutive du Comité consultatif de l'éducation physique dans l'enseignement s'est tenue le 7 avril 1922 au ministère de l'Instruction publique. Quatre commissions [permanente, médicale, administrative et sportive] ont été constituées : elles sont chargées de rechercher les méthodes scientifiques d'éducation rationnelle, la formation du corps des professeurs d'éducation physique, le sport n'étant considéré comme possible qu'après une solide éducation physique.

Pour se borner à une indication rapide des efforts tentés depuis le début du XIX^e siècle, on indiquera que le colonel Amoros commence, vers 1820, sa campagne pour l'enseignement de la gymnastique. Il faut attendre 1850 pour que la législation s'occupe de l'éducation physique. L'article 23 de la loi sur l'enseignement prévoit, en effet, que la gymnastique fera partie de l'enseignement primaire (1). Cette loi était d'ailleurs inefficace : elle ne prévoyait pas les moyens financiers susceptibles d'en rendre l'application certaine. En 1852, le colonel d'Argy et Laisné fondent l'école de Joinville. Rien d'autre pendant toute la durée du second Empire. La création de sociétés de gymnastique par Paz n'est pas soutenue.

Après la guerre de 1870, la loi militaire de 1872 prévoit l'organisation de l'instruction militaire de tous les jeunes gens de dix-sept à vingt ans; les lois du 27 janvier 1880 et du 16 mars 1882 rendent obligatoire la pratique de la gymnastique et des exercices militaires. Elles demeurent sans portée, par suite du nombre insuffisant des moniteurs chargés de l'enseignement dans les lycées et collèges. Et le grand mouvement de cette période, mal dirigé, aboutit à la faillite des bataillons scolaires. Comme le fait remarquer le Dr Lachaud (2), la conception était mauvaise, les résultats furent négatifs.

A plusieurs reprises ensuite, la réduction du temps de service militaire amène à considérer qu'il conviendrait d'organiser l'instruction physique avant l'entrée au régiment. L'article 85 de la loi du 15 juillet 1889 et l'article 94 de la loi du 21 mars 1905 posent en principe l'organisation de l'instruction physique pour les jeunes gens de dix-sept à vingt ans. Dans son projet de loi du 4 novembre 1913 (3), M. Barthou, président du Conseil, prévoit à l'article 1 « le développement des qualités physiques et morales des jeunes gens de seize à vingt ans, en vue du service militaire, ayant pour préliminaire le développement physique de la jeunesse avant seize ans et, après le service, le perfectionnement militaire par la pratique du tir et de l'équitation pour les armes à cheval ». Ces lois, ces projets ne sont suivis d'aucun effet.

* * *

Telle était la situation en 1914. L'expérience des premiers mois de la guerre met en lumière certaines questions demeurées dans l'ombre jusqu'alors. Le 27 novembre 1916, M. Lachaud présente à la Chambre des Députés une proposition de loi instituant *l'obligation de l'éducation physique*, de la préparation au service militaire et organisant son fonctionnement. « Contre cette anémie dangereuse, résultat fatal de la plaie saignante qu'il nous faudra guérir », lit-on dans l'exposé des motifs, « il importe de surveiller tous ceux qui restent, les enfants qui grandissent comme les adolescents que leurs jeunes années ont préservés de la tuerie des batailles, de leur infuser un sang nouveau, de leur donner une résistance vitale plus considérable, d'augmenter en un mot leur force physique pour permettre à la race de se ressaisir et de prendre un essor indispensable à assurer sa vitalité. Pour résoudre cette question, il faut mettre

(1) Voir proposition de loi Lachaud sur l'éducation physique (n° 2728, Chambre des Députés, 27 novembre 1916).

(2) *Op. cit.*

(3) Annexe n° 3142 à la séance de la Chambre des Députés du 4 novembre 1913.

fin à tous les préjugés sociaux qui représentent l'éducation physique comme une inutilité; il faut qu'une loi impose l'obligation de cette éducation physique.»

Deux nouveautés distinguent ce projet : l'obligation d'une éducation physique pour la jeunesse et le fait que cette éducation physique a un autre but que la préparation au service militaire : fortifier la race.

Cette dernière idée est affirmée avec plus de force et de netteté dans la proposition de loi de M. H. Paté (1), tendant à rendre obligatoire l'éducation physique de la jeunesse. « La majorité des jeunes Français, dit-il en principe, ne bénéficie pas de cette éducation; jusqu'à ce jour les projets déposés ont eu pour but la préparation militaire. *Mais s'il n'y avait plus d'armée* le problème continuerait à se poser. L'éducation physique a pour but de donner à chaque Français l'équilibre physique et moral... Elle se propose de former des hommes bien équilibrés, d'éduquer le corps et le caractère. Pour cela que faut-il : du grand air, de l'hygiène et des sports. »

Cette proposition de loi fut renvoyée à la Commission de l'armée, de même que la proposition de résolution, déposée par MM. A. Chéron, Bertrand, etc. à la Chambre des Députés (2), ayant pour objet la création d'un institut national d'éducation physique. A peu près à la même époque, MM. H. Chéron, Doumer... présentent une nouvelle proposition de loi, instituant l'éducation physique et la préparation au service militaire obligatoire (3).

Enfin, le 27 avril 1920, le ministère de M. Millerand dépose à son tour le projet de loi sur l'éducation physique nationale (4), qui reprend et fond les propositions de lois précédentes. On peut résumer, comme suit, son exposé des motifs : L'éducation physique a un but plus général que la préparation militaire; elle forme un tout dont cette dernière ne constitue qu'une partie. On doit poser le principe de la nécessité de l'éducation physique envisagée pour elle-même, en dehors de toute idée d'adaptation militaire. L'éducation physique vise à donner à tout homme l'équilibre physique et moral nécessaire pour devenir un bon citoyen et fournir son maximum de rendement à la société. Elle a pour but d'assurer le développement normal du corps et de donner à chacun le maximum de santé, de force, de résistance, de préparer l'organisme à supporter les entraînements spéciaux en vue d'une formation professionnelle, militaire ou autre. Le nombre des maîtres est insuffisant; les locaux et terrains nécessaires à peu près inexistants.

Adoptée le 10 juillet 1920 par le Sénat, cette proposition de loi fut remaniée par la Chambre des Députés dans les séances des 22, 24 mars 1921. Les caractéristiques en sont les suivantes :

Éducation physique obligatoire pour les deux sexes, jusqu'à l'incorporation pour les jeunes gens et dans les établissements d'enseignement pour les jeunes filles. Préparation militaire *au premier degré* (c'est-à-dire connaissances préparatoires nécessaires pour permettre l'instruction du soldat dans un minimum de temps) obligatoire à partir de seize ans révolus. Les méthodes et programmes de l'enseignement physiques ont arrêtés après avis du Conseil supérieur de

(1) Annexe n° 6814 au procès-verbal de la Chambre des Députés. Séance du 23 mai 1919.

(2) Annexe au procès-verbal de la séance du 12 février 1920 (n° 316).

(3) Annexe n° 141 au procès-verbal de la séance du 14 avril 1920 (Sénat. La proposition fut renvoyée à la Commission de l'armée).

(4) Annexe n° 188 au procès-verbal de la séance du 27 avril 1920 (Sénat).

l'éducation physique, qui centralise les travaux d'étude des organismes techniques, les documents étrangers, coordonne tous les éléments propres à fixer une méthode, la traduit et la vulgarise sous forme de règlements.

L'éducation physique est donnée sous le contrôle de l'État dans les établissements scolaires, les œuvres postcolaires, associations (ou bien dans la famille) par des instituteurs, professeurs ou des maîtres spéciaux. Il est institué pour chaque enfant soumis à l'obligation un livret individuel qui le suit dans les sociétés dont il fait partie et qu'il présentera au conseil de revision. Un brevet spécial d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique devra être possédé par toute personne chargée de cet enseignement dans les établissements ou associations. La préparation des maîtres est assurée par une école supérieure d'enseignement de l'éducation physique, par l'école de gymnastique de la marine, les centres régionaux d'instruction physique, ou bien par l'organisation de cours spéciaux dans les écoles normales. Les brevets délivrés aux candidats doivent être confirmés tous les cinq ans par un stage d'information.

Discutée à nouveau par le Sénat (24, 25, 29 novembre 1921), cette proposition a été renvoyée à la Commission de l'armée et retirée provisoirement de l'ordre du jour, à la suite de débats confus sur les dépenses à prévoir et de dépôts d'amendements tendant à exonérer les agriculteurs de certaines obligations.

* * *

En résumé, depuis le début du second Empire, l'œuvre des pouvoirs publics a été inefficace. Ce n'est qu'après deux ans de guerre que la nécessité de l'éducation physique s'est imposée. Les réalisations, dans cet ordre d'idées, sont actuellement peu nombreuses encore. On ne peut que citer :

1^o Les cours d'une année pour l'obtention du certificat élémentaire d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique;

2^o La création de l'école de Joinville et les stages à cette école des officiers, sous-officiers et instituteurs accomplissant leur service militaire. Chaque année, 250 lieutenants et 300 sous-officiers et caporaux y reçoivent une instruction spéciale. Depuis 1908, un service y existe, chargé de l'instruction des instituteurs sous les drapeaux. Ceux-ci y font un stage de dix semaines pendant lequel on leur enseigne l'anatomie, la physiologie, un cours très spécial de pédagogie, des jeux et exercices variés suivant l'âge des enfants (1). L'école reçut 1.600 instituteurs en 1912 et 2.400 en 1913-1914; depuis le 1^{er} juillet 1919, Joinville a repris son enseignement, suspendu pendant la guerre; en outre, onze centres régionaux d'éducation physique ont fonctionné chaque année (2). Au total, on estime que 18.000 instituteurs ont suivi les cours spéciaux de l'école (3);

3^o La création au ministère de la Guerre d'un haut commissariat de l'éducation physique, des sports et de la préparation militaire; M. Henry Paté,

(1) L'enfance étant partagée en trois périodes : 4 à 6 ans; 6 à 10 ans; 10 à 13 ans.

(2) Annexe n° 316 au procès-verbal de la séance de la Chambre des Députés du 12 février 1920.

(3) Déclaration de M. Barthou au Sénat (séance du 24 novembre 1921).

député, a reçu la charge de l'instruction physique avant et après le régiment. Il est chargé :

De l'organisation et du fonctionnement de l'instruction physique avant et après le régiment;

De la préparation au service militaire à tous les degrés; du recrutement, de la désignation, de l'affectation de tous les *cadres* employés à l'instruction physique;

Des relations avec les sociétés scolaires et les unions, fédérations et sociétés agréées (agrément, avantages réservés, récompenses, prix, subventions, etc.);

De l'organisation (nombre, durée, programme) des stages d'information à l'école de Joinville et dans les centres d'instruction physique, des membres de l'enseignement, professeurs civils de gymnastique et moniteurs civils des sociétés; de l'organisation, de l'instruction du personnel des corps de troupe;

Des questions législatives et budgétaires se rapportant à l'instruction physique;

De l'organisation des épreuves sportives (militaires, civiles et mixtes).

La Section d'instruction physique existant à l'État-major général de l'armée est maintenue et conserve ses attributions pour ce qui concerne l'instruction dans l'armée, les directives venant du cabinet du haut commissaire.

Le haut commissaire a la délégation permanente du ministre pour inspecter, après entente avec lui, l'école de Joinville et les centres (1).

Le budget de l'Instruction physique, que l'on trouve dans les différents chapitres du budget du ministère de la Guerre, a été le suivant en 1921 :

	Francs		Francs
École de Joinville.	155.950	Achat de brochures et revues sportives.	10.000
Déplacement des officiers chargés de visiter les S. A. G. (2). ou d'aller en cours à Joinville et dans les C. R. I. P. (3).	»	Achat de règlements d'instruction physique.	50.000
Médailles et prix de tir (dans les différentes armes).	17.000	Frais d'examen du C. P. S. M. (4) et des brevets de spécialité.	35.000
Gymnases et installations régimentaires (par les armes).	170.600	Stages et cours civils dans les C. R. I. P.	600.000
Exercices de natation (dans les armes).	53.500	Fonctionnement des C. R. I. P. et écoles.	600.000
Foyers du soldat.	220.000	Frais d'impression de règlements d'instruction physique.	100.000
Subventions aux grandes unions, fédérations et sociétés.	4.960.000	Concours militaires.	400.000
Subventions aux unions et fédérations pour leurs fêtes et concours.	495.000	Dotation en bicyclettes des services régionaux d'instruction physique.	500.000
Concours civils et mixtes (prix, diplômes, etc.)	200.000	Réorganisation de Joinville.	1.000.000
Fonctionnement des services régionaux d'instruction physique.	600.000	Stades, stands, terrains de jeux, gymnases, hangars dans régnements.	500.000

C'est sur ce budget que M. Henry Paté a pu distribuer cette année aux .

(1) Arrêtés du ministre de la Guerre, du 26 septembre 1921 et du 4 avril 1922.

(2) Sociétés agréées du Gouvernement.

(3) Centres régionaux d'instruction physique.

(4) Certificat de préparation au service militaire.

unions, fédérations et œuvres sportives les subventions dont on trouvera la liste ci-dessous :

Groupements	Francs	Groupements	Francs
		<i>Report.</i> . . .	1.930.000
U. Sociétés gymnastiques de France	240.000	F. S. F. S. F. (féminine)	40.000
U. Sociétés tir de France. . .	240.000	Union féminine gymn.	40.000
U. Sociétés E. P. et P. M. . .	220.000	Société équitation militaire. .	40.000
Stade olympique, Saint-Maur.	200.000	Fédération française de Rugby	40.000
Fédération française Football-Association.	100.000	Fédération Sociétés athlétiques de France	30.000
Fédération nationale d'escrime	100.000	Fédération de pelote basque.	25.000
F. N. S. E. P. et P. M.	100.000	Collèges d'athlètes	25.000
Fédération française d'athlétisme.	100.000	Fédération de sauvetage. . . .	20.000
Fédération de natation et sauvetage.	100.000	Fédération Lawn Tennis. . . .	20.000
Comité national des sports . .	90.000	Fédération Hockey	15.000
Fédération française sociétés d'aviron.	90.000	Club Alpin.	11.000
U. vélocipédique de France.	90.000	Poids et halteres.	10.000
Fédération française de boxe.	80.000	Société topographie de France.	10.000
S. N. culture physique, tir, sports	70.000	F. F. F. S. A. (féminin)	10.000
Éclaireurs de France.	60.000	Longue paume.	10.000
U. N. Association générale étudiants.	50.000	Patinage à roulettes.	8.000
<i>A reporter.</i>	1.930.000	Sports d'hiver.	7.000
		A. A. professeurs E. P.	5.000
		Fédération française lutte. . .	4.000
		Fonctionnement général U. F. F. S. A.	30.000
		Total	2.330.000

Les fonds doivent être affectés principalement à la propagande, et le haut-commissaire se réserve d'en contrôler l'emploi. Ces subventions sont chose toute nouvelle, surtout pour les fédérations sportives.

4° La création au ministère de l'Instruction publique d'un service de l'éducation physique et des sports [Décret paru au *J. O.* du 7 mars 1922] pour tous les établissements relevant de ce ministère; un comité consultatif a été réuni le 7 avril 1922.

Un referendum organisé par l'*Éducation physique à l'école* auprès des membres de l'enseignement montre tout ce qui reste à accomplir ainsi que les difficultés rencontrées par les instituteurs pour faire appliquer l'éducation physique scolaire, surtout dans les petites campagnes (1). Dans 31 % des cantons interrogés, l'éducation physique scolaire n'est pas assurée; dans les autres, elle ne l'est que dans les localités assez importantes. Pour 46 % d'entre eux, aucun moyen n'est mis à la disposition des membres de l'enseignement pour se préparer à l'enseignement physique. Il n'existe de terrains de jeux que dans 19 % des communes, principalement par manque d'argent. L'enseignement physique n'est donné que pendant *une heure par semaine au maximum* dans la moitié environ des communes; dans 30 % des cas, c'est l'instituteur qui est le professeur et il ne touche aucune prime spéciale à cet effet.

Ce qui existe est donc peu; ce peut être assez rapidement beaucoup, si le Parlement vote la loi sur l'éducation physique, si l'application de cette loi est poursuivie avec méthode et ténacité, dans l'esprit de ceux qui l'ont

(1) Voir *L'Auto* du 22 décembre 1921.

proposée : nécessité de l'éducation physique envisagée par elle-même, indépendamment du but militaire qui sera réalisé par contre-coup.

II — L'ŒUVRE DES ORGANISATIONS PRIVÉES

Les efforts ont-ils été plus importants de ce côté et ont-ils abouti à des résultats plus tangibles?

Les organisations privées qui s'occupent de l'éducation physique peuvent être réparties en trois groupes principaux, suivant le but qu'elles se proposent. Ce sont :

a) Les sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire, qui se sont développées surtout après la guerre de 1870 et comme conséquence de celle-ci, qui visent principalement à préparer physiquement, et parfois aussi techniquement, les futurs militaires. Faire des hommes pour en faire des soldats. Certaines d'entre elles ont parfois oublié la première partie de leur programme et n'ont cherché à faire que des soldats. Depuis quelques années, elles ont évolué vers une éducation physique mieux comprise et plus complète;

b) Les sociétés de sports athlétiques;

c) Les sociétés cyclistes.

Les sociétés appartenant à ces deux dernières catégories ont eu pour principal but d'introduire en France l'éducation physique en plein air de la jeunesse, sur le mode pratiqué depuis plusieurs générations en Angleterre, où les sociétés de gymnastique proprement dites n'existent pour ainsi dire pas. Le mouvement a pris naissance dans la jeunesse scolaire des lycées. Il s'est, lentement d'abord, très rapidement ensuite, répandu dans toutes les classes de la société.

A l'heure actuelle, toutes ces sociétés sont groupées en unions ou fédérations nationales. On étudiera rapidement chacune de ces dernières.

a) Sociétés de gymnastique, de tir et de préparation militaire.

1° *Union des Sociétés de gymnastique de France* a été fondée le 28 septembre 1873; son premier président fut Paz. Elle ne comprenait, à ses débuts, que neuf sociétés, dont trois à Paris, trois à Reims, une à Lunéville, une à Clermont, une à Besançon. Elle a pour but, suivant les statuts : « a) d'accroître les forces vitales du pays en favorisant le développement des forces physiques et morales, par l'emploi rationnel de la gymnastique, l'étude du tir, la natation, la topographie, etc., etc.; b) de défendre la cause de la gymnastique, d'en affirmer et d'en vulgariser l'enseignement et la pratique dans la France entière ».

L'Union a vu s'augmenter chaque année le nombre de ses sociétés et de ses membres. Son développement est résumé dans le tableau ci-dessous (1) :

(1) *Le Gymnaste*, moniteur officiel de l'U. S. G. F. (31 décembre 1910, 1^{er} février 1919, 31 août 1921).

Dates	Nombre de sociétés affiliées	Dates	Nombre de sociétés affiliées	Dates	Nombre de sociétés affiliées	Nombre de membres actifs et honoraires
31 déc. 1895. .	257	31 déc. 1901. .	510	31 déc. 1907. .	854	—
— 1896. .	293	— 1902. .	540	31 — 1908. .	983	»
— 1897. .	321	— 1903. .	612	— 1909. .	1.168	»
— 1898. .	385	— 1904. .	671	— 1910. .	1.286	350.000
— 1899. .	436	— 1905. .	714	— 1914. .	1.628	»
— 1900. .	468	— 1906. .	781	31 janv. 1919. .	1.624	—
				31 août 1921. .	1.850	400.000
				15 déc. 1921. .	1.992	400.000

Le tableau ci-après permet notamment de se rendre compte de la répartition sur le territoire de la France et de l'Algérie des sociétés affiliées à l'Union en 1911 et en 1921.

NOMBRE, PAR DÉPARTEMENT, DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES :
à l'Union des Sociétés d'éducation physique (1914),
à l'Union des Sociétés de gymnastique de France (1^{er} août 1911 et 1921)
et à l'Union des Sociétés de tir (1921).

DÉPARTEMENTS	UNION des SOCIÉTÉS D'ÉDUCATION PHYSIQUE	UNION des SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE		UNION des SOCIÉTÉS DE TIR	DÉPARTEMENTS	UNION des SOCIÉTÉS D'ÉDUCATION PHYSIQUE	UNION des SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE		UNION des SOCIÉTÉS DE TIR
		1911	1921				1911	1921	
					<i>Report. . .</i>	714	456	716	1.233
Ain	5	15	15	23	Lot	6	—	7	4
Aisne.	34	33	18	156	Lot-et-Garonne . .	13	6	6	6
Allier.	1	10	10	19	Lozère.	2	—	3	3
Alpes (Basses-) . .	15	—	6	21	Maine-et-Loire. . .	15	7	12	31
Alpes (Hautes-) . .	6	1	2	4	Manche.	17	5	6	36
Alpes-Maritimes. . .	27	9	15	16	Marne	68	24	21	120
Ardèche	29	6	6	8	Marne (Haute-) . .	18	5	9	46
Ardennes.	19	16	9	18	Mayenne	5	3	3	11
Ariège	4	2	2	6	Meurthe-et-Moselle. .	46	35	36	88
Aube	26	19	19	36	Meuse	51	7	5	56
Aude.	6	11	11	8	Morbihan	25	8	13	23
Aveyron	3	8	11	9	Moselle	?	?	58	—
Belfort (Territ. de)	4	4	4	11	Nièvre.	8	10	10	25
Bouches-du-Rhône	16	10	27	14	Nord	96	111	96	136
Calvados	8	12	20	49	Oise.	22	28	16	51
Cantal	3	3	3	21	Orne	10	5	5	20
Charente	12	9	12	49	Pas-de-Calais. . .	53	36	42	78
Charente-Inférieure .	26	17	22	35	Puy-de-Dôme . . .	21	20	37	16
Cher	33	11	17	9	Pyrénées (Basses-) .	8	—	4	27
Corrèze.	1	2	2	12	Pyrénées (Hautes-) .	8	3	3	12
Corse.	2	—	4	4	Pyrénées-Orientales .	—	2	5	7
Côte-d'Or.	11	22	34	60	Rhin (Bas-)	?	?	94	?
Côtes-du-Nord. . . .	6	3	11	25	Rhin (Haut-) . . .	?	?	118	?
Creuse	3	1	4	19	Rhône.	28	36	48	28
Dordogne.	16	9	9	29	Saône (Haute-) . .	13	7	24	20
Doubs	42	15	28	40	Saône-et-Loire . .	16	20	26	44
Drôme	11	14	14	25	Sarthe.	5	7	15	30
Eure	16	16	16	63	Savoie	11	4	4	11
Eure-et-Loir	28	11	11	43	Savoie (Haute-) . .	4	5	9	13
Finistère	15	5	12	30	Seine	241	75	87	109
Gard	10	3	3	5	Seine-Inférieure . .	15	45	45	92
Garonne (Haute-) . .	24	11	11	16	Seine-et-Marne. . .	46	21	39	110
Gers	4	2	5	8	Seine-et-Oise. . . .	69	53	63	146
Gironde	34	119	146	106	Sèvres (Deux-) . .	13	5	5	31
Hérault.	12	6	8	16	Somme	29	11	8	41
Ille-et-Vilaine. . . .	12	9	17	28	Tarn	8	13	13	17
Indre.	10	10	15	31	Tarn-et-Garonne. .	7	1	7	2
Indre-et-Loire. . . .	10	11	25	71	Var	10	7	18	4
Isère	28	18	18	42	Vaucluse.	5	6	6	6
Jura	8	8	8	34	Vendée	3	6	6	22
Landes.	17	2	8	9	Vienne	24	6	6	50
Loir-et-Cher	12	7	14	24	Vienne (Haute-) . .	3	4	4	15
Loire.	16	30	76	35	Vosges.	46	26	18	94
Loire (Haute-) . . .	3	3	14	10	Yonne.	18	12	22	44
Loire-Inférieure. . .	25	10	21	30	Algérie, Tunisie, . .				
Loiret	25	13	13	33	Maroc				
<i>A reporter.</i>	714	456	716	1.233	ENSEMBLE.	1.914(a)	1.296(a)	1.992	3.138(a)

(a) Non compris Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

2° L'Union des Sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire de France a été fondée le 12 octobre 1885 par le groupement de 21 sociétés d'instruction militaire, de tir et de gymnastique appartenant à la région parisienne. En 1888, elle ne comprenait que 48 sociétés. Encore en 1891, le groupement prit le nom d'Union des Sociétés d'instruction militaire de France. En janvier 1907, il fusionna avec l'Association nationale de préparation des jeunes gens au service militaire et, ainsi accru, reçut la dénomination d'Union des Sociétés de préparation militaire de France (1). Celle-ci comptait, le 1^{er} août 1914, en France et dans l'Afrique du Nord, 1.914 sociétés affiliées, réparties en 76 fédérations régionales et départementales et groupant 450.000 adhérents environ. Le tableau de la page précédente indique comment ces sociétés étaient distribuées entre les différents départements (2).

Le but de ces sociétés est d'amener sans surmenage les tempéraments les plus variés à l'entraînement indispensable pour supporter sans danger les efforts qui leur peuvent incomber, d'améliorer l'hygiène individuelle et sociale, de combattre les tares qui compromettent l'avenir de la race, de faire des hommes animés de l'esprit de dévouement, de discipline et d'ardent patriotisme. Les cours d'instruction sont divisés en trois catégories suivant que les élèves sont faibles, moyens ou forts (3); les leçons sont données par des moniteurs ayant suivi ou pratiqué les cours d'éducation physique de l'École normale militaire de gymnastique de Joinville, d'après le programme de cette école.

Depuis la fin de la guerre, l'Union s'est encore développée : en novembre 1921, le nombre des sociétés affiliées s'élevait à 2.478 (certaines d'entre elles peuvent appartenir à des fédérations sportives) (4).

3° L'Union des Sociétés de tir en France a été fondée le 3 juin 1886. Elle groupait alors 61 sociétés. Elle a pour but d'encourager et de soutenir les efforts de toutes les sociétés de tir, d'arriver à la formation des sociétés nouvelles. Depuis trente années, elle a organisé des championnats de tir entre tous les établissements de tir et 24 concours nationaux de tir; elle a pris part également à 19 compétitions internationales.

Son développement a été parallèle à celui de l'Union des Sociétés de gymnastique et a été très rapide surtout depuis 1900 (5).

Années	Nombre de sociétés	Années	Nombre de sociétés	Nombre de membres
—	—	—	—	—
1887	125	1894	301	»
1888	171	1905	1.000	»
1889	207	1906	1.100	»
1890	252	1915	3.300	350.000
1891	282	1921 décembre. . .	3.200	400.000
1893	291			

On trouvera dans le tableau de la page précédente le nombre des sociétés

(1) *Le Soldat de Demain*, organe de la Fédération, 15 avril 1921, p. 108 et suivantes.

(2) Renseignements fournis par le secrétariat administratif de la Fédération.

(3) Une fiche médicale est établie au moment de l'inscription de l'élève par les soins des médecins de l'Union.

(4) *Le Soldat de Demain*, 20 novembre 1918.

(5) Pour les années 1911 à 1915, statistique tirée du rapport du Dr Lachaud à la Chambre des Députés, le 27 novembre 1916. Pour 1921, renseignements fournis par le directeur des services de l'Union.

de tir affiliées à l'Union, ainsi que l'effectif de ces sociétés, pour chaque département, au début de l'année 1921. Depuis cette époque, le nombre des sociétés a augmenté, mais le nombre des tireurs inscrits a légèrement diminué.

Il est bon de remarquer qu'un certain nombre de sociétés, affiliées à l'Union des Sociétés de tir, le sont en même temps à d'autres fédérations; les archives ne permettent pas d'en connaître le nombre.

4^o La *Fédération nationale des Sociétés d'éducation physique de France et des Colonies* a été fondée en 1903, par un certain nombre de sociétés du département de la Seine. En 1921, elle groupe environ 1.200 sociétés actives affiliées avec plus de 60.000 élèves (1). Elle est divisée en comités régionaux qui organisent des concours annuels.

Ici encore, certaines sociétés affiliées appartiennent également à d'autres unions ou fédérations : unions des sociétés de tir, fédérations athlétiques ou sportives.

5^o La *Fédération nationale des Sociétés de culture physique, de tir et de sports* remonte à 1875. En 1914, elle réunissait environ 1.700 sociétés, dont un grand nombre furent dissoutes pendant la guerre. Depuis l'armistice, 870 sociétés ont été reconstituées. Fin 1921, la fédération réunit près de 1.300 sociétés dans lesquelles on pratique, en principe, tous les sports. Son but est, en effet, le développement des sports dans les campagnes. Mais jusqu'à présent, la Fédération comprend surtout des sociétés de tir, pour hommes ayant déjà accompli leur service militaire. En presque totalité, d'ailleurs, les sociétés qui lui sont affiliées le sont également à une des fédérations de tir ou de gymnastique, dont on a précédemment examiné le rôle et le développement (2).

6^o L'*Union des Sociétés d'équitation militaire de France* a été fondée le 20 novembre 1903. Le but poursuivi est la préparation des jeunes gens à l'équitation militaire et le développement de leur éducation morale et civique. L'Union ne comprenait à l'origine que 3 sociétés. Après des débuts assez pénibles, elle groupait 29 sociétés en 1909, 49 en 1911 et 68 en 1913. Son action a été suspendue pendant la guerre. En 1920, elle a réuni 75 sociétés : ce nombre a été porté, en novembre 1921, à 81 sociétés comprenant 616 membres. On estime que l'Union avait formé environ 2.500 cavaliers en 1912 et plus de 3.000 en 1913 (3).

b) Sociétés de sports athlétiques.

1^o *Fédération française des Sociétés d'aviron*. — Le sport de l'aviron en France remonte à 1830. La fédération actuelle a été fondée le 30 mars 1890 et a fonctionné à partir du 1^{er} janvier 1891. Elle a pour but d'aider au développement du sport de l'aviron en France, d'organiser la défense de ses intérêts par la mise en commun d'efforts jusque-là séparés.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre des sociétés affiliées aux unions ou fédérations régionales, dans les deux années précédant la guerre et en 1921. Le nombre exact des adhérents n'est pas connu, Le secrétaire de la Fédération

(1) *Vers l'armée* (organe de la Fédération), n° 59, p. 877.

(2) Renseignements fournis directement par la Fédération.

(3) *Annuaire de l'U. S. E. M. F.* (volume annuel depuis 1905).

française des Sociétés d'aviron l'évalue à 20.000 environ pour la dernière année considérée (1).

Fédérations régionales	Nombre de sociétés		
	1913	1914	1921
Sud-Ouest.	18	20	21
Nord-Ouest.	10	11	9
Nord.	10	12	13
Nord-Est.	14	13	20
Lyon et Sud-Est.	15	16	19
Union parisienne.	14	14	18
Loire et Ouest.	9	10	10
Méditerranée.	»	6	6
Alsace et Lorraine.	»	»	2
France entière.	90	102	118

2° *Fédération gymnastique et sportive des Patronages de France* (2). — Cette fédération a pour but de développer par l'emploi rationnel de la gymnastique et des sports athlétiques, les forces physiques et morales de la jeunesse. L'association étroite de la gymnastique et des sports athlétiques est la base de l'éducation physique telle qu'elle est comprise par la Fédération : les gymnastes s'adonnent aux sports ; les footballeurs s'entraînent par la pratique rationnelle de la gymnastique et de la course à pied.

Fondée en 1899 (25 sociétés), la F. G. S. P. F., à sa constitution légale en novembre 1903, comptait une trentaine de sociétés déclarées, en rapport avec une centaine de sociétés non encore déclarées. Le tableau ci-après permet de suivre le développement de cette fédération.

Dates	Nombre de sociétés déclarées	Dates	Nombre de sociétés déclarées
Novembre 1905	72	Novembre 1909	642
— 1906	120	— 1910	808
— 1907	234	Janvier 1911	856
— 1908	477	— 1914	1.763
		Novembre 1921.	2.000

Elle groupait, en 1914, près de 180.000 membres actifs. Elle compte, à l'heure actuelle, environ 200.000 membres actifs et 100.000 membres honoraires. La Fédération a créé 52 unions régionales couvrant tout le territoire français ; elle organise, chaque année, des concours régionaux et un concours international. Ceux de 1920 ont groupé : 65.000 hommes dans les 30 concours régionaux et 20.000 hommes au concours international.

Les sports le plus assidûment pratiqués dans cette fédération sont le football-association (60.000 joueurs environ), la balle au panier (basket-ball) et la course à pied.

Il est à remarquer que les nombres d'adhérents à cette fédération ne font double emploi, ni avec ceux des fédérations de gymnastique ou de tir précédemment indiquées, ni avec ceux des membres actifs de l'Union des Fédérations françaises de sports athlétiques, que l'on étudie ci-après.

(1) *Annuaire de la Fédération française des Sociétés d'aviron* (1913-1914). Renseignements communiqués par le secrétaire de cette Fédération.

(2) Rapport manuscrit de M. le président de la F. G. S. P. F. Renseignements complémentaires fournis par M. le secrétaire de la Fédération

3^e *Union des Fédérations françaises de sports athlétiques* n'est autre que l'ancienne *Union des Sociétés françaises des sports athlétiques*, transformée en 1920. En 1882, des élèves du lycée Condorcet, du collège Rollin et de l'école Monge se réunirent pour fonder une société de courses à pied (le Racing-Club de France), qui tint ses assises au Bois de Boulogne : ils se bornaient à copier les courses de chevaux et à courir revêtus de casaques et de toques de soie. En 1884, G. de Saint-Clair devint secrétaire général de cette société. Il y fit supprimer tout l'attirail emprunté aux courses hippiques et y introduisit l'athlétisme rationnel (sport pédestre, lawn-tennis, football, rugby) et les méthodes de l'entraînement physique. Le 29 novembre 1887, s'appuyant sur le Racing-Club de France et le Stade Français, il fonda l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques dont il fut le premier président.

Le but de l'Union est d'encourager, principalement parmi les jeunes gens, le goût des exercices physiques en plein air, complément indispensable de leur instruction, et de développer chez eux les qualités morales, la discipline, le courage, l'endurance, l'initiative, qui doivent en faire des hommes forts et utiles à leur pays (1).

En dehors des sociétés, l'Union a de tout temps encouragé la formation d'associations scolaires et d'associations régimentaires. En raison même de l'extension considérable qu'elle a prise, elle a créé des comités régionaux, dont le nombre s'est accru chaque année. Sur le tableau ci-après, on pourra suivre le développement de cette fédération depuis 1887 jusqu'à 1920. La guerre a naturellement amené une diminution du nombre total des sociétés affiliées à la fédération; depuis l'armistice, ce nombre s'est accru à nouveau; le 11 septembre 1920, le nombre des sociétés inscrites s'élevait à 1.523.

Nombre des comités régionaux et des sociétés appartenant à l'U. S. F. S. A.
(Années 1887 à 1920) (2).

Années	Nombre des comités régionaux	Nombre des				
		sociétés	associations scolaires	associations régimentaires	sociétés corporatives et diverses	sociétés au total
—	—	—	—	—	—	—
1887	1	2	—	—	—	2
1892	1	31	13	—	—	44
1897	3	138	66	—	—	204
1902	14	249	88	—	—	337
1907	26	558	106	23	—	687
1908	26	709	148	54	—	911
1909	26	865	180	79	—	1.124
1910	28	996	229	99	—	1.260
1911	30	1.131	238	135	3	1.507
1912	32	1.226	240	109	—	1.575
1913 (31 décembre) . .	32	1.285	245	131	12	1.673
1914 (11 août)	33	1.165	211	121	24	1.521
1920 (11 août)	35	1.197	214	52	25	1.487

Le tableau de la page suivante fait connaître le nombre, par région, des sociétés affiliées à l'U. S. F. S. A., au mois de juillet 1920, ainsi que la constitution territoriale de ces régions.

(1) *Annuaire de l'U. S. F. S. A.*, année 1920, p. 11.

(2) *Annuaire de 1920*, p. 31 et 595.

NOMBRE, PAR RÉGION, DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES A L'U. S. F. S. A.

Régions	Départements ou arrondissements constituant la région	Nombre de sociétés
Alpes.....	Basses-Alpes, Drôme, Savoie, Haute-Savoie; Barcelonnette, Privas, Grenoble, Saint-Marcellin.	23
Alsace.....	Bas-Rhin, Haut-Rhin.	31
Ardennes.....	Ardennes, Vervins, Montmédy.	1
Armagnac-Bigorre....	Gers, Hautes-Pyrénées.	24
Atlantique.....	Loire-Inférieure, Vendée; Bressuire, Angers, Baugé, Segré, Cholet.	29
Auvergne.....	Aveyron, Cantal, Lozère; Figeac.	14
Beauce et Maine.....	Eure-et-Loir, Sarthe; Rambouillet, Alençon, Mortagne. .	15
Berry.....	Cher; Châteauroux, Issoudun, La Châtre.	10
Bourgogne.....	Côte-d'Or; Chalon-sur-Saône, Autun, Louhans.	15
Bretagne.....	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Morbihan; Avranches.	72
Centre.....	Allier, Puy-de-Dôme, Nièvre, Yonne; Brioude.	25
Champagne.....	Aube, Marne, Haute-Marne; Château-Thierry.	24
Charente.....	Charente, Charente-Inférieure; Niort, Melle. Parthenay. .	31
Côte d'Argent.....	Gironde; Mont-de-Marsan.	57
Côte d'Azur.....	Alpes-Maritimes, Corse; Draguignan, Digne, Castellane. .	44
Côte Basque.....	Basses-Pyrénées, Dax; Saint-Sever.	28
Franche-Comté.....	Doubs, Haute-Saône; Belfort, Lons-le-Saunier, Dôle, Poligny.	15
Languedoc.....	Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales.	55
Limousin.....	Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.	28
Littoral.....	Bouches-du-Rhône, Vaucluse; Toulon, Brignoles, Forcalquier, Sisteron.	58
Lorraine.....	Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges; Bar-le-Duc, Verdun, Commercy.	48
Lyonnais.....	Ain, Loire, Rhône, Saint-Claude, Mâcon, Charolles, Vienne, La Tour-du-Pin, Le Puy, Yssingeaux, Tournon, Largentière.	69
Nord.....	Nord, Pas-de-Calais.	32
Normandie (Basse-)...	Calvados; Saint-Lô, Cherbourg, Coutances, Valognes, Mortain; Argentan, Domfront; Evreux, Bernay.	33
Normandie (Haute-).	Seine-Inférieure; Andelys, Louviers, Pont-Audemer. . . .	73
Paris.....	Seine, Seine-et-Marne; Versailles, Corbeil, Mantes, Pontoise; Chantilly.	226
Périgord-Agenais....	Dordogne, Lot-et-Garonne; Cahors, Gourdon.	42
Picardie.....	Somme; Oise, Laon, Saint-Quentin, Soissons.	69
Pyrénées.....	Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.	111
Touraine.....	Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire; Étampes, Saumur, Le Blanc.	36
FRANCE; 90 départements.		1.338
Alger.....	Alger.	27
Oran.....	Oran.	2½
Constantine.....	Constantine.	37
Tunisie.....	Tunisie.	15
Maroc.....	Maroc.	4
FRANCE ET AFRIQUE DU NORD.		1.445

Devant le nombre croissant des sociétés affiliées, les besoins divers des divers sports qu'elle régissait, la nécessité d'une politique financière et sportive plus souple, l'U. S. F. S. A. évolua. Elle donna, en 1919, à tous les sports qu'elle régissait, leur autonomie administrative et financière et, en 1920, leur autonomie complète. Dans l'automne de 1920, après dissolution de l'U. S. F. S. A., il fut donc fondé les fédérations ci-après, issues des anciennes commissions de l'U. S. F. S. A.; elles comptent maintenant plus d'un an d'existence et sont unies par la superfédération appelée union des fédérations françaises de sports athlétiques : fédérations françaises d'athlétisme, de football-asso-

ciation, de rugby, de natation et de sauvetage, de lawn-tennis, de hockey, de cricket.

La *Fédération française d'athlétisme* a comporté 33 ligues régionales, groupant 1.300 sociétés et environ 140.000 membres, dans l'année 1921. Elle vise à introduire l'éducation physique dans tous les villages; à cette fin, elle aspire à grouper au minimum 9.000 sociétés (3 dans chacun des 3.000 cantons de France) pratiquant tous les sports athlétiques de plein air. Plus immédiatement, elle s'applique à la préparation de la partie la plus importante des Jeux olympiques de 1924 (1).

La *Fédération française de football association* réunit le plus grand nombre des sociétés pratiquant ce sport : 2.000 sociétés affiliées, environ 500 associées, comprenant chacune une moyenne de 5 équipes et de 75 joueurs, soit un nombre total de joueurs compris entre 180.000 et 190.000. Les joueurs licenciés, c'est-à-dire ayant participé aux épreuves officielles sont au nombre de 80.000, contre 40.000 en 1920 et 10.000 seulement en 1919 (2). Le football-association est surtout répandu dans les régions au nord de la Loire et dans l'Est de la France.

La *Fédération française de football-rugby* groupait environ 750 sociétés, en 1920, contre 1.000 environ fin novembre 1921 (dont 112 dans le Comité des Pyrénées, 74 en Périgord-Agenais, 63 en Côte d'Argent, 60 en Languedoc). Si, par société, on compte en moyenne 5 équipes de 20 joueurs, on arrive à un total de 100.000 joueurs, non compris 30.000 militaires ou scolaires (3). Ce sport est pratiqué principalement dans le Sud-Ouest de la France et dans la région parisienne.

La *Fédération française de natation et de sauvetage* comprenait 63 sociétés en 1920; en 1921, elle en a réuni 185 représentant 43.542 membres, sur lesquels 2.567 ont pris licence et ont participé aux compétitions officielles. Dans l'armée, elle a groupé 60 unités, ayant un effectif total de 46.210 hommes; 6.179 nageurs ont participé aux épreuves, soit une proportion de 13,4 %. Dans la marine, 31 formations ayant un effectif de 6,905 marins, ont accusé 2.260 nageurs, soit un pourcentage de 32,7 % (4).

La *Fédération française de lawn-tennis* groupe toutes les sociétés pratiquant ce sport en France. Toute société, pour être admise à la fédération, joint à sa demande le nombre de ses courts et la liste de ses membres. Il est donc facile de connaître ces derniers. En 1921, les sociétés affiliées réunissaient 653 courts et 11.800 joueurs (5). C'est là d'ailleurs une limite inférieure, un grand nombre de terrains privés n'étant pas déclarés et beaucoup de joueurs pratiquants n'étant pas affiliés.

La *Fédération de hockey* groupe actuellement 56 sociétés masculines repré-

(1) Déclaration de M. J. Genet, président de la F.F.A. au journal *Le Matin*, 26 novembre 1921.

(2) *L'Auto*, 9 novembre 1921. Déclaration de M. J. Rimet, président de la F. F. F. A. au *Matin*.

(3) Déclaration de M. Léry, président de la F. F. F. R. (*L'Auto*, 1^{er} décembre 1921) et de M. Rolland, trésorier de la F. F. F. R., à moi-même.

(4) Déclaration de M. G. Drigny, secrétaire général à l'assemblée générale de la F. F. N. S. (*L'Auto*, 28 octobre 1921 et 30 novembre 1921).

(5) *Annuaire de la F. F. L. T.*, 1921.

sentant un ensemble d'environ 600 joueurs. Ce jeu est surtout pratiqué à Paris, dans le Nord et en Normandie.

La *Fédération de cricket* est beaucoup moins importante. De même, les fédérations de *pelote basque* (sport développé surtout dans la région Sud-Ouest), de *longue paume* (régions du Nord) et de patinage à roulettes. On n'a pu réunir d'indications précises sur l'importance de ces fédérations.

4^o *Fédération sportive du Travail*. — Elle a été fondée, il y a une vingtaine d'années, sous le nom de fédération socialiste de sport et de gymnastique et, jusqu'à la guerre, ne réunissait que les membres du parti socialiste. En 1916, elle prit sa nouvelle dénomination et s'adressa à tous les clubs ouvriers et laïques qui pratiquent un sport quelconque ou la gymnastique. C'est une fédération d'application gymnastique et sportive omnisports, comme la F. G. S. P. F. (1). Elle a réussi à unir, en 1921, environ 250 clubs, ayant demandé 15.000 licences et devant grouper 25.000 jeunes gens. Les sports les plus populaires sont la course à pied et l'athlétisme (15.000 coureurs environ) et le football-association (près de 7.500 joueurs). Une section féminine compte une soixantaine de sections et environ 1.500 adhérentes actives.

La fédération organise chaque année des championnats; elle connaît son plus grand développement dans le Nord, la Champagne, la Basse-Bretagne, le Lyonnais, la Normandie et l'Alsace-Lorraine (2).

5^o Les *Éclaireurs de France* sont plus connus sous le nom de boy-scouts français. L'origine de ce groupement doit être recherchée dans l'initiative du lieutenant-général anglais sir Robert Baden-Powell qui, dès 1900, signala les nécessités qui devaient porter le peuple britannique à élever plus virilement sa jeunesse. Le scoutisme fut introduit en France en 1908 et s'y développa sous un double courant : les Éclaireurs de France et les Éclaireurs Unionistes, ces derniers organisés par les Unions chrétiennes de jeunes gens protestants. D'autre part, il existe quelques groupements libres.

« Le scoutisme tend à appliquer au jeune garçon un genre d'éducation extérieure et pratique, à la fois morale, physique et intellectuelle... Il conduit l'enfant hors des villes, dans la campagne, le remet en contact avec la nature, l'oblige à l'effort personnel en le privant du machinisme moderne. Le boy-scout dresse sa tente, recherche ses vivres, les prépare, aménage une passerelle, marche, court, saute, porte son baluchon, grimpe aux arbres, rampe sur le sol, se livrant ainsi aux pratiques fondamentales de la culture physique. A cela, il ajoute des jeux sportifs exigeant l'esprit vif et la décision prompte (3). »

« Le scoutisme n'est pas uniquement destiné à répandre le goût du camping et des sports de plein air; il comporte un entraînement des sens, des facultés d'observation, de coordination et de réflexion..., il s'efforce de stimuler les initiatives, de discipliner les volontés (4). »

On compte, en France, à l'heure actuelle 15.000 éclaireurs. Les Éclaireurs de France comptent, à eux seuls, 161 sections (3).

(1) Voir ci-dessus.

(2) Déclaration de M. Bontemps, secrétaire de la F. S. T., au journal *L'Auto* (10 novembre 1921)

(3) D'après l'article du commandant Royet, président des *Éclaireurs de France*, dans les *Annales*, 12 octobre 1919.

(4) Circulaire aux recteurs d'Académie du directeur de l'enseignement primaire (4 décembre 1918).

6° *Fédération sportive et athlétique de France.* — Il n'a pas été possible de réunir de renseignements précis sur les effectifs actuels et le développement de cette fédération, dont les membres sont qualifiés de professionnels [susceptibles de recevoir des prix en espèces], par opposition avec les membres amateurs des fédérations étudiées dans les pages précédentes. Malgré l'absence de documents officiels, il semble que l'on puisse évaluer le nombre des membres actifs de cette fédération à une dizaine de mille environ. Les sports qui y sont pratiqués sont principalement la course à pied et le football-association.

7° *Fédérations sportives féminines.* — Toutes les fédérations dont on a jusqu'ici analysé le rôle et le développement, sauf la F. S. T., sont des fédérations qui régissent le sport et l'athlétisme chez les jeunes gens. Peu d'années avant la guerre, en 1909, le goût de l'éducation physique en plein air fit quelques adeptes parmi les jeunes filles. Le développement des sociétés féminines sportives a été très rapide, depuis la signature de l'armistice. A l'heure actuelle, celles-ci sont groupées en deux fédérations.

Fédération féminine française de gymnastique et de sports. — Elle a été fondée, en novembre 1921, par la réunion de deux groupements : la fédération des sociétés féminines sportives et l'union des sociétés de gymnastique féminines. Celle-ci, créée en avril 1912, comptait 40 sociétés au début, 80 le 1^{er} août 1914, 5 seulement en novembre 1918; le nombre des sociétés affiliées s'est élevé à 98 en novembre 1920 et 231 au 15 octobre 1921 (1). La fédération des sociétés féminines sportives, comptant 56 sociétés, le nouveau groupement est donc fort de 287 sociétés féminines et d'environ 15.000 pratiquantes (2).

Fédération des sociétés féminines sportives de France. — Fondée vers la fin de 1917, cette fédération ne réunissait qu'une vingtaine de sociétés à la fin de 1920. L'effectif des clubs affiliés s'est élevé à 102 au début de novembre 1921; le nombre total des pratiquantes doit dépasser 10.000 (3).

Dans ces deux fédérations, les adhérentes pratiquent la plupart des sports athlétiques masculins (course à pied, football association, balle au panier, lancements, natation), mais de façon plus modérée (terrains réduits, poids moins lourds, etc.).

8° *Autres fédérations.* — Pour certaines fédérations, il n'a pas été possible de réunir de renseignements statistiques, soit parce que les demandes adressées à ces fédérations sont demeurées sans réponse (fédérations de *lutte*, de *poids et haltères*), soit parce que les statistiques ne sont pas dressées : tel est le cas de la Fédération française de boxe, qui comprend environ 600 sociétés affiliées et près de 30.000 sociétaires (4).

On a étudié finalement, ci-après, deux fédérations ne se rattachant aucunement aux deux groupes de sociétés précédemment étudiées. Toutes deux contribuent de façon importante à l'œuvre de l'éducation physique. Leur

(1) Renseignements fournis par M. R. Amy, président.

(2) Déclarations du secrétaire général au journal *L'Auto* (24 novembre 1911).

(3) Renseignements communiqués par M^{lle} J. Brulé, secrétaire générale de la F.S. F. S. F.

(4) Lettre de M. P. Rousseau, président de la Fédération de boxe; dans cette Fédération, l'affiliation est gratuite. Ainsi s'explique, par la modicité des ressources, l'absence de statistiques suivies. *L'Auto* du 20 janvier 1922 indique le nombre de 30.000 sociétaires.

développement n'est nullement la conséquence du mouvement qui a porté la jeunesse française, depuis 1871, vers les exercices physiques, gymnastique ou sports. Les sports qu'elles régissent, tir à l'arc et escrime, sont depuis fort longtemps en honneur en notre pays et comptaient chacun un très grand nombre d'adeptes avant que les fédérations existassent.

Tir à l'arc. — La fédération des compagnies d'arc de France, fondée en 1899, réunit 156 compagnies dont 45 centenaires. Il existe, en France, 410 compagnies d'arc (dont 200 environ sont plus que centenaires) où le tir est réglé à 50 mètres; et, en outre, de nombreuses sociétés dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, où le tir est réglé de 28 à 35 mètres. On estime que le nombre total des archers était, en notre pays, de 20.000 environ en 1921 (1).

Escrime. — La fédération nationale pour l'encouragement à l'escrime française a été fondée en 1906. En raison de l'esprit particulariste des escrimeurs, elle n'a commencé à prendre de l'extension qu'au début de 1921. Dans cette dernière année, elle a groupé 137 salles et sociétés affiliées se répartissant comme suit entre les diverses régions (2) :

Régions	Nombre de salles et de sociétés affiliées	Régions	Nombre de salles et de sociétés affiliées
Parisienne.	59	<i>Report.</i>	102
Alsace et Lorraine.	5	Normandie.	10
Bourgogne et Franche-Comté.	3	Ouest.	4
Bretagne.	6	Provence.	1
Centre.	7	Sud-est.	4
Côte d'Azur.	6	Sud-ouest.	7
Languedoc et Roussillon.	6	Algérie.	6
Lorraine et Champagne.	2	Tunisie	3
Nord.	8		
<i>A reporter.</i>	102	Ensemble	137

On aurait une idée plus exacte de l'extension de l'escrime en France, si l'on connaissait le nombre des maîtres d'armes; mais le recensement ne permet pas la discrimination du nombre des professeurs d'escrime.

c) Sociétés cyclistes.

Il n'existe actuellement en France que deux fédérations cyclistes : l'Union vélocipédique de France et la Société des Courses cyclistes de France.

L' *Union Vélocipédique de France* est de beaucoup la plus ancienne et la plus importante. Contre elle se dressèrent diverses fédérations rivales et dissidentes qui sombrèrent tour à tour, notamment : le Syndicat des sociétés de la région parisienne (1905 et 1906); l'Union des sociétés cyclistes du Nord-Est (1911 et 1912); l'Union des sociétés cyclistes lyonnaises (1912 à 1918); la *Fédération*

(1) D'après l'Auto, 24 octobre 1921.

(2) Renseignements fournis par M. R. Lacroix, secrétaire général de la F. N. E. Annuaire pour 1921.

cycliste et athlétique française: cette dernière, fondée en 1896, comptait 9 sociétés seulement en 1902, 70 sociétés et 15.000 membres en 1908. En 1911, elle aurait groupé 127 sociétés et 33.000 membres dans la région parisienne, 36.000 membres dans les autres régions, soit au total 69.000 adhérents (1). Cette fédération est actuellement dissoute.

Le tableau ci-après permet de suivre le développement et les progrès de l'Union vélocipédique de France (2).

Développement de l'Union vélocipédique de France.

Années	Nombre des			Années	Nombre des		
	membres individuels de l'U. V. F.	sociétés affiliées	unionistes		membres individuels de l'U. V. F.	sociétés affiliées	unionistes
—	—	—	—	—	—	—	—
1881 .	—	10	1.000	1897 .	8.500	140	50.000
1882 .	—	10	1.000	1898 .	4.500	100	47.000
1883 .	—	5	1.000	1899 .	4.600	120	50.000
1884 .	—	10	2.000	1900 .	4.400	126	49.000
1885 .	—	12	3.000	1901 .	4.500	150	50.000
1886 .	25	12	4.000	1902 .	4.700	440	63.000
1887 .	25	15	6.000	1903 .	4.200	410	65.000
1888 .	200	25	10.000	1904 .	3.900	457	70.000
1889 .	225	52	12.000	1905 .	4.000	450	72.000
1890 .	250	52	13.000	1906 .	4.100	460	73.000
1891 .	450	60	22.000	1907 .	3.120	504	75.000
1892 .	1.500	100	29.700	1908 .	4.600	472	74.000
1893 .	4.400	200	44.000	1909 .	4.750	560	80.000
1894 .	6.800	206	46.000	1910 .	3.745	1.050	99.500
1895 .	11.500	200	51.000	1920 .	5.000	2.000	105.000
1896 .	9.200	92	44.000				

La *Société des Courses cyclistes de France* a été fondée en 1911. Beaucoup moins importante que la précédente, son développement a été bien moins rapide et bien moins assuré; celui-ci est résumé par les chiffres du tableau suivant.

Développement de la Société des Courses cyclistes de France (3).

Années	Nombre des		Années	Nombre des	
	licences délivrées	sociétés affiliées		licences délivrées	sociétés affiliées
—	—	—	—	—	—
1911	1.022	18	1917	1.319	25
1912	1.517	51	1918	1.552	24
1913	1.014	43	1919	1.383	21
1914	990	41	1920	1.050	17
1915	625	6	1921	967	13
1916	1 128	23			

d) Résumé.

Les notices précédentes suffisent à montrer l'œuvre importante accomplie par les différentes fédérations qui cherchent à répandre l'éducation physique en France, ainsi que leur développement considérable au cours des vingt

(1) Renseignements fournis directement, en 1911, par M. Chailloux, président de la F. C. A. F.

(2) Renseignements fournis par M. D. Gousseau, secrétaire de l'U. V. F.

(3) Renseignements fournis par M. P. Benoist, président du Comité technique de la Société des courses cyclistes de France.

dernières années. Est-il possible de déterminer, à l'aide de ces statistiques, le contingent des Français, membres actifs à l'heure actuelle d'un de ces groupements. On arriverait à des conclusions fortement erronées, si l'on se bornait à additionner les nombres cités au cours de cette étude; à diverses reprises, on a signalé des doubles emplois possibles et d'autres certains.

Considérons d'abord les sociétés de gymnastique, de préparation militaire (catégorie *a*), en laissant de côté l'Union des sociétés de tir d'un caractère plus spécial. On ne sera pas loin de la réalité, en admettant que le nombre total des membres adhérents à l'Union des Sociétés de gymnastique et à l'Union des Sociétés d'éducation physique et de préparation militaire (800.000 environ) constitue un maximum du nombre des jeunes gens faisant de la gymnastique et de la préparation militaire, les autres fédérations étant moins importantes, d'une part, et comprenant une assez forte proportion de membres adhérents à d'autres fédérations gymnastiques ou sportives.

Pour les sociétés de sports athlétiques (catégories *b* et *c*), on peut légitimement considérer que la fédération gymnastique et sportive des patronages (200.000 adhérents), la Fédération sportive du travail (25.000 membres), la F. S. A. F. (10.000), les fédérations féminines (25.000), les éclaireurs de France (15.000), les fédérations de tir à l'arc (20.000), les fédérations cyclistes (105.000 adhérents) sont composées de membres affiliées uniquement à l'une de ces fédérations, en raison soit des statuts particuliers à chacune d'entre elles, soit de la nature même des sports qu'elles régissent. Le total des membres de ces fédérations s'élève à 400.000 environ. Quant à l'Union des fédérations françaises de sports athlétiques, ses adhérents actifs n'appartiennent également à aucune autre fédération purement sportive. Mais, comme c'est une superfédération, certains d'entre eux font partie à la fois de deux ou plusieurs des fédérations qu'elle unit. Un joueur de football l'hiver peut faire de la course à pied, de l'athlétisme, du tennis ou de l'aviron pendant les mois d'été. Par contre, certains sports se pratiquant dans la même saison (association, rugby, cross-country) sont incompatibles dans la presque totalité des cas. On peut donc avoir une idée assez nette de l'ordre de grandeur des membres de l'U. S. F. S. A. en additionnant les nombres de joueurs d'association (185.000) et de rugby (130.000) auxquels on ajoutera, faute de renseignements plus précis, moitié du total des adhérents aux autres fédérations sœurs (soit 120.000 environ). On arrive ainsi à près de 435.000 membres actifs. On a laissé de côté les escrimeurs et certains groupements (luttons, poids et haltères). Au total, les Sociétés des sports athlétiques et cyclistes doivent grouper à l'heure actuelle environ 900.000 membres actifs, tous doubles emplois étant éliminés.

Parmi ces derniers, il est d'ailleurs impossible de discriminer ceux qui appartiennent aux sociétés de gymnastique ou de préparation militaire. Mais, comme dans l'évaluation du nombre total des membres de celles-ci, on n'a pas fait entrer en ligne de compte certaines fédérations nationales de préparation militaire qui accueillent des sociétés nettement sportives, on peut, sans trop d'erreur, admettre qu'en 1921, un minimum de 1.700.000 Français pratiquaient activement l'éducation physique dans des sociétés privées. Dans ce total, ne figurent point d'ailleurs la plupart des écoliers,

lycéens et adolescents qui forment de petits groupements locaux, sociétés minuscules non officielles et non affiliées.

S'il est déjà difficile de fournir une évaluation assez large du nombre des Français cherchant à s'éduquer physiquement, on se heurte à des difficultés plus grandes encore, quand on essaie de déterminer la place qu'occupe à ce point de vue notre pays dans le monde. On trouvera pourtant ci-après certains rapprochements qui, malgré leur imprécision, ne sont pas tout à fait dénués d'intérêt.

Le tableau suivant (1) montre quelle était, au point de vue des sociétés de gymnastique, la situation de la France au cours de l'année 1912.

Nombre des sociétés de gymnastique existant, en 1912, dans différents pays.

	Nombre de sociétés	Milliers de membres
Angleterre.	—	—
Allemagne.	10.265	1.065
Amérique.	228	40
Belgique.	208	17
Bohême.	946	95
Croatie.	190	15
Danemark.	29	6
France.	1.591	350
Hollande.	311	22
Hongrie.	62	20
Italie.	260	25
Luxembourg.	82	2
Norvège.	125	10
Suède.	55	2
Suisse.	910	75

Dans ce tableau on n'a fait figurer, pour notre pays, que les sociétés affiliées à l'Union des sociétés de gymnastique de France. Même si l'on y ajoute les effectifs de l'Union des sociétés d'éducation physique et de la Fédération gymnastique et sportive, la France ne vient qu'au second rang, derrière l'Allemagne. Mais le développement des sociétés de gymnastique y dépasse fortement celui des autres pays. On ne s'étonnera point de l'absence des sociétés de gymnastique dans les pays anglo-saxons, l'effort y étant dirigé vers la pratique des sports athlétiques.

On comptait dans le Royaume-Uni, pays d'origine de ce sport, 550 clubs de rugby (347 en Angleterre, 85 dans le pays de Galles, 75 en Écosse, 43 en Irlande) en 1921 (2). Dans la même année, le nombre des sociétés françaises, pratiquant ce jeu, s'élevait à 1.000 au minimum, groupant 130.000 joueurs.

Pour le foot-ball association, le nombre total des pratiquants peut être évalué en France à 300.000 environ (185.000 pour la Fédération française d'association, 60.000 pour la Fédération gymnastique et sportive, 50.000 environ pour les autres fédérations sportives et gymnastiques). Au total,

(1) Extrait de l'Annuaire des fédérations européennes de M. Caperus (d'après la proposition de loi de M. Lachaud du 27 novembre 1916; voir ci-dessus.)

(2) Déclaration de M. Rutherford, secrétaire international de la F.F.R., au journal *L'Auto* 1^{er} décembre 1921).

le football groupait, en 1921, au moins 400.000 adhérents en France et le football et l'athlétisme réunis un minimum de 900.000 pratiquants. On en compterait un peu plus en Allemagne (1). Il ne faut d'ailleurs pas oublier qu'il existe à l'heure actuelle plus de 60 millions d'Allemands contre un peu moins de 40 millions de Français et que, par suite des différences de natalité, les jeunes âges sont proportionnellement plus fortement représentés en Allemagne qu'en France. D'autre part, il n'est pas certain que, dans les statistiques fournies pour l'Allemagne, on soit assuré contre tout double emploi.

La situation de notre pays est toute différente en ce qui concerne les éclaireurs (boy-scouts) ainsi qu'il résulte des nombres du tableau ci-après (2).

Pays	Nombre d'éclaireurs (boy-scouts)
France	15. 000
Belgique.	30. 000
Espagne.	70. 000
Pologne.	80. 000
États-Unis.	400. 000
Grande-Bretagne et Dominions	1. 800. 000

Mais, dans l'ensemble (gymnastique, sports athlétiques, sociétés d'éclaireurs), la France ne fait donc point mauvaise figure vis-à-vis des autres pays. Il est encore un de ceux où l'éducation physique est la plus répandue, grâce surtout à l'œuvre des organisations privées dans les vingt dernières années écoulées.

III — CONSÉQUENCES DIVERSES. CONCLUSION

Les progrès réalisés, principalement dans les dix dernières années, ont donc été considérables. Ils sont entièrement l'œuvre de l'initiative privée. D'après les statistiques précédentes, il semble légitime d'admettre que près de 2 millions de jeunes gens font actuellement partie des sociétés de gymnastique ou de sports athlétiques. On peut estimer que le nombre des hommes âgés de quinze à trente-quatre ans est d'environ 5.600.000 en France. Le tiers seulement de la population masculine appartenant à ces catégories d'âge ferait donc partie d'associations ayant pour but le développement de l'instruction physique. Quelque importants que soient les progrès accomplis à ce jour, de sérieux progrès restent encore à réaliser et des efforts considérables et persistants doivent être entrepris si l'on veut que la presque totalité des adultes participent à l'œuvre de l'amélioration physique de la race. La nouvelle loi sur l'éducation physique, si elle est enfin votée, devrait avoir pour effet certain de donner une impulsion nouvelle à ce mouvement; mais à la condition qu'elle soit rigoureusement appliquée dans son esprit et que l'on ne recule pas devant les dépenses nécessaires.

L'œuvre de l'éducation physique réclame, en effet, des professeurs et des

(1) 1.500.000 adhérents environ aux sociétés de football et d'athlétisme (effectif indiqué par M. Dominicus, ministre de l'Intérieur en Prusse, d'après la revue *France et Monde*, septembre 1921, p. 790).

(2) Nombres donnés par le commandant Royet, directeur général des éclaireurs de France, dans les *Annales* du 12 octobre 1919.

terrains libres. On n'obtiendra les uns et les autres que si l'on dispose de crédits suffisants. Les sociétés de sports athlétiques existantes ont déjà presque résolu pour leur part la question des terrains qui est une condition nécessaire de leur existence et de leur développement. Ce n'est pas suffisant. Seuls les membres des sociétés profitent de ces terrains. Toute la jeunesse scolaire non affiliée n'a d'autre moyen de développement physique que les cours, trop petites, des établissements scolaires. Les municipalités peuvent et doivent venir à l'aide, par l'aménagement de terrains, de piscines, de salles de gymnastique, leur mise à la disposition gratuite aux enfants des écoles, leur location à bas prix aux sociétés gymnastiques et sportives. Certaines l'ont déjà fait. Elles devront être suivies. Les dépenses faites dans ce but sont loin d'être improductives. Elles contribuent à améliorer les qualités physiques et morales de la race, son hygiène, et à attirer vers les saines distractions du plein air, une importante partie de la population dont le divertissement était jusqu'alors le café ou le cabaret. Elles ont donc pour conséquence une diminution ultérieure des dépenses consacrées à l'hygiène et à l'assistance.



On n'insistera pas sur les bienfaits corporels de l'instruction physique convenablement enseignée. Le Dr Michaux, président de la F. G. S. P. F., a dit excellemment à ce sujet (1) : « ... Un des remèdes les plus efficaces à l'affaiblissement de la race, c'est une formation virile sévère, une éducation physique sérieuse. Les leçons laissées sur ce point par la Grèce et Rome n'ont point perdu de leur puissance. Il n'est pas besoin de rappeler l'exemple de la Suède ravagée par l'alcoolisme et la tuberculose, où l'énergie d'un officier retraité, Ling, obtenant de ses compatriotes un effort colossal sur le terrain de l'éducation physique, a réussi à recréer une race magnifique... »

« Une éducation physique bien comprise, éclectique, associant heureusement la gymnastique, les sports et les jeux de plein air, produit chez le jeune homme des transformations physiques extraordinaires. En quelques mois d'exercices, les poitrines s'élargissent, la musculature dorsale se dessine, la respiration gagne considérablement en amplitude. En moins d'un an parfois, les muscles deltoïdes, biceps, pectoraux, le quadriceps de la cuisse, le triceps de la jambe doublent de volume... »

Le développement de son corps, l'amélioration de sa santé physique ne seraient pas les seuls avantages que l'individu pût recueillir de la pratique de l'instruction physique. Le sport athlétique crée chez celui qui le pratique la confiance en sa propre force et en ses capacités; il développe certaines qualités telles que l'endurance, « le courage, la sûreté et la promptitude du coup d'œil, la volonté et l'enthousiasme, toutes qualités nécessaires pour oser et agir; il nous apprend à nous vaincre et à nous dominer (1). » Dans les sports collectifs, tels que le football, l'aviron, l'individu sent qu'il n'est que la partie d'un tout qui doit coordonner les efforts partiels et disposer au mieux de toutes

(1) La race et les associations de gymnastique et de sport (*La Réforme sociale*, 1^{er} décembre 1911, p. 625 et suivantes).

les forces composantes pour vaincre. Ainsi s'accroissent ses qualités de discipline, de commandement sur soi-même et de soumission aux ordres donnés. Le désir de vaincre crée l'émulation et amène l'effort poussé parfois jusqu'à ses limites les plus reculées. Il est bon, quelle que soit la carrière qu'il embrasse ultérieurement, que l'individu soit entraîné à des efforts physiques et moraux.

Du point de vue social, l'éducation physique paraît entraîner également certaines conséquences. Elle met en contact étroit les couches du peuple les plus différentes, soit à l'intérieur d'une même association, soit dans les compétitions entre sociétés rivales. « Par les relations qui s'établissent entre les diverses sociétés sportives, chaque membre se trouve conduit à sortir du milieu dans lequel son existence était confinée, à s'émanciper, à s'affranchir de la tutelle que lui imposaient des idées étroites ou des timidités excessives (1). » Les compétitions multiples amènent des déplacements de ville à ville situées dans des régions parfois très éloignées et très différentes, parfois même à l'étranger. Races diverses s'affrontent et apprennent à se mieux connaître. Ainsi se parfait l'amalgame sur notre sol, en même temps que se réveille et se développe un amour de la petite patrie : cité ou région. Les voyages incessants rendent la population, toujours cependant aussi attachée au sol natal, plus encline à se déplacer. Ils changent peu à peu la mentalité de ceux qui, jusqu'alors, n'avaient osé perdre de vue leur clocher natal : les jeunes sportifs d'aujourd'hui hésitent beaucoup moins que ceux d'autrefois à accepter une situation loin de leurs parents, de leurs amis, de leur lieu d'origine.

L'instruction physique est un moyen éprouvé d'élever l'état sanitaire, la puissance physique d'une race et par suite d'améliorer le recrutement. Certains voient même dans la pratique des sports un des facteurs susceptibles d'enrayer la dépopulation en France. « La pratique des sports rend les adeptes plus hardis, plus entreprenants ; en modifiant leur manière de voir sur l'orientation à donner à leur existence, elle peut contribuer efficacement à relever la natalité... Un remède certainement efficace (contre la dépopulation) serait d'imiter les Anglais et les Américains dans leurs procédés d'éducation, de chercher à développer chez les enfants les sentiments d'initiative et de courage, de former des jeunes gens disposés à s'expatrier, à se lancer dans des carrières, offrant au prix de quelques dangers des chances de brillant avenir (2). »

Il est vraisemblable que l'éducation anglo-saxonne n'a pas peu contribué à développer les qualités d'énergie, d'initiative de cette race. Le Dr Murray Leslie, médecin en chef de l'hôpital du Prince de Galles à Londres, a écrit (3) que « les jeux et les sports forment le trait caractéristique de la vie des adolescents anglais, que chaque collège a ses jeux et ses sports, que les villageois eux-mêmes se livrent à ces exercices physiques..., qu'en Angleterre, les exercices physiques sont considérés comme étant aussi nécessaires que les exercices intellectuels..., que l'ambition d'exceller dans les sports, si caractéristique de la jeunesse anglaise, conduit au développement d'une race virile. » De même, l'éducation physique tient chez l'étudiant américain une place prépondérante.

(1) P. WORMS DE ROMILLY, « Dépopulation » (*La Réforme sociale*, 16 juin 1910, p. 748 et suivantes).

(2) P. WORMS DE ROMILLY. Déjà cité.

(3) *La Réforme sociale*, 1^{er} décembre 1911.

« Chez l'étudiant américain, la culture physique rationnelle est menée parallèlement à l'instruction... La gymnastique, les sports, les jeux athlétiques sont très préconisés aux États-Unis, où l'on veut donner à la jeunesse qui étudie le goût du mouvement et de la force, sans lequel ne vont point l'acceptation du risque et la pratique de l'énergie... Il n'est pas une université, ni une école technique qui ne fasse figurer, dans ses programmes, l'enseignement de la gymnastique et qui ne possède les bâtiments, les constructions nécessaires à la pratique des jeux athlétiques et des sports les plus variés... Toutes les grandes universités possèdent un cours de culture physique et d'hygiène, obligatoire pour tous les étudiants de première année, quel que soit leur sexe. Avant d'être admis aux exercices physiques, l'étudiant passe une visite médicale sur laquelle les moniteurs se basent pour l'instruction progressive à donner (1). »

Il n'en est point ainsi en France. Sans doute, un nombre assez grand d'étudiants, de lycéens, d'élèves des écoles techniques et professionnelles font partie de sociétés gymnastiques et sportives. Mais, dans ces écoles, l'instruction physique n'est pas liée fortement à l'éducation intellectuelle; d'ailleurs, les installations nécessaires y font totalement défaut. C'est justement le grand bien que l'on attend de la loi proposée sur l'éducation physique, si celle-ci, une fois votée, est convenablement appliquée.

* * *

L'éducation physique, les sports athlétiques n'ont pas encore pénétré toutes les couches de la société. A l'heure actuelle, en France, l'instruction physique est encore, en général, l'apanage d'une partie des adolescents et des hommes de moins de quarante ans. Ceux ayant dépassé cet âge se considèrent le plus souvent (escrimeurs et cavaliers mis à part) comme incapables de pratiquer un sport, parce que trop âgés. En Angleterre, aux États-Unis, au contraire, nombreux sont les quinquagénaires qui se livrent aux plaisirs du golf, du tennis ou du cricket.

Des faits récents viennent montrer cependant que l'importance de l'éducation physique a frappé l'esprit des dirigeants actuels de l'industrie et du commerce français. L'application de la loi sur la journée de huit heures a procuré aux ouvriers des loisirs, qu'un certain nombre d'employeurs ont cherché à utiliser du mieux possible. L'enquête, poursuivie à ce sujet par les Inspecteurs du Travail, a montré que sur 58 entreprises industrielles visitées, 37 se sont préoccupées de développer, parmi leur personnel, le goût de la culture physique et des sports en plein air; elles ont organisé des sociétés de sports ou de gymnastique, qu'elles ont subventionnées ou dotées de terrains appropriés, d'agès, d'appareils (2).

* * *

(1) L. FAURE, « L'Éducation physique chez l'étudiant américain » (*Revue scientifique*, 19 juin 1909, p. 782 et suivantes).

(2) *Bulletin du ministère du Travail*, août 1920 à septembre 1921.

A côté des avantages certains qu'elle présente, l'instruction physique entraîne des dangers qu'il serait dangereux et vain de chercher à dissimuler; il importe au contraire de les signaler de façon à ce qu'on puisse les éviter.

Si la culture physique, la gymnastique, les sports athlétiques ont pour but essentiel de développer les qualités physiques et morales, il ne faut pas que leurs adeptes les abandonnent au bout de quelques années. La culture physique doit être poursuivie à tout âge (Dans l'ensemble des moyens que l'homme a pour cette fin à sa disposition, il n'a que l'embarras du choix). Il ne semble pas qu'il en soit ainsi à l'heure actuelle. Un trop grand nombre ont été des fervents de la gymnastique et des sports qui, à vingt-cinq ou trente ans, abandonnent l'instruction physique. Celle-ci ne doit point avoir pour but de former quelques phénomènes, quelques champions spécialisés. Sans doute, peuvent-ils être utiles pour l'éducation des masses et pour les stimuler. Mais ils ne doivent point détourner vers le goût des spectacles ceux qui pourraient se développer ou s'entretenir dans la pratique des exercices physiques.

Et aussi, le désir que peut avoir un individu de briller dans une spécialité, peut l'amener à commettre des imprudences allant à l'encontre du but poursuivi.

Trop d'engouement pour les sports mène fatalement au professionnalisme qui, en règle générale, est plus dangereux qu'utile. C'est le plus souvent un danger, non seulement pour la masse détournée de ses devoirs, mais pour le professionnel lui-même qui, abandonnant pour une vie momentanément plus large son métier primitif, est parfois incapable de reprendre ce dernier lorsque vient l'âge du déclin : il retombe alors à la charge de la société.

* * *

La pratique de l'éducation physique éveille de nouveaux besoins chez l'homme : possession de vêtements spéciaux, d'accessoires obligatoires tels que agrès de gymnastique, ballons, filets, etc. De nouvelles industries, des commerces spécialisés ont été créés pour satisfaire à ces besoins : fabriques ou commerces d'articles de sports et de gymnastique sont représentés dans la plupart des villes importantes de notre pays. Des vélodromes ont été édifiés (1) et fonctionnent, à tout le moins, pendant la saison d'été. La presse, purement sportive, est représentée pour Paris seulement par plusieurs journaux quotidiens ou hebdomadaires (2), dont le plus important d'entre eux a un tirage qui dépasse, à certaines époques de l'année, 500.000 exemplaires. En dehors de ces journaux spéciaux, tous les quotidiens politiques de Paris et de province possèdent, avec un ou plusieurs collaborateurs, une rubrique sportive, plus ou moins étendue, preuve et conséquence de la diffusion actuelle de l'instruction physique, à laquelle ils ont d'ailleurs puissamment contribué. Il existe de même toute une série de publications périodiques réservées aux sociétés de gymnastique et de préparation militaire (3).

(1) On en compte 59 en France.

(2) *Auto*, *Écho des Sports*, *Vie au grand air*, *Miroir des Sports*, *Sporting*, *Rugby*, *Football-Association*, *Tous les Sports*, etc.

(3) *Le Gymnaste*, *Vers l'Armée*, *le Soldat de demain*, etc.

Certaines industries sont également redevables de leur développement rapide, d'une partie de leurs progrès aux succès qu'ont connus les compétitions sportives qu'elles ont organisées : cycles, automobiles, avions. A la naissance de ces industries, on trouve toujours la course, source à la fois de progrès dans la fabrication et de bénéfices commerciaux par la publicité intense qu'elle procure.

Le goût des sports, de l'éducation physique en plein air a amené un développement parallèle du tourisme. Mis d'abord à la mode par les cyclistes, le tourisme s'est développé avec les progrès de l'automobilisme : la puissance d'associations, telles que le Touring-Club de France, les Automobiles-Clubs, en est une manifestation et une preuve. Son importance croissante a eu pour résultat une véritable résurrection de la route (1), délaissée pour le chemin de fer. L'industrie hôtelière de certaines provinces a connu une sorte de résurrection. Car le tourisme a eu pour effet la découverte à nouveau de notre merveilleux pays, par les Français comme par les étrangers. Des centres d'excursion pendant l'été, et aussi des stations d'hiver, se sont agrandis ou ont été créés, à l'imitation de ce qui se pratiquait déjà chez nos voisins.

En raison de l'attrait puissant qu'ils exercent, du spectacle vif, animé, intéressant qu'ils présentent, les sports athlétiques, principalement la boxe, le football-rugby, le football-association et le cyclisme, attirent maintenant les spectateurs en grand nombre. On trouvera ci-après quelques statistiques qui fixeront l'importance croissante des recettes réalisées lors de certaines rencontres de football-rugby en France. En 1909, la rencontre entre deux équipes représentatives du Nord et du Sud de la France ne produit, à Lyon, que 3.950 francs; mais, à Paris, le 3 mars 1910, la rencontre France-Angleterre accuse déjà une recette totale de 12.070 francs (2). Le 28 février 1911, au match France-Pays de Galles, où l'on estimait être présents 20.000 spectateurs, la recette s'éleva à 29.625 francs (2). Après la guerre 1914-1918, le prix des places augmente (3), le nombre des spectateurs également. Les recettes réalisées à Paris en 1921 ont été de 150.000 francs pour la rencontre France-Irlande et de 250.000 francs pour le match France-Angleterre (environ 35.000 spectateurs à cette dernière réunion).

Ce ne sont pas seulement les rencontres internationales qui intéressent la foule, mais aussi celles opposant des équipes provinciales françaises. Voici les résultats, au point de vue recettes, des rencontres finales de la compétition nationale de football-rugby en France. Très variables en raison de l'intérêt différent que présentent ces compétitions, du lieu de la rencontre et de la température plus ou moins élémentaire, elles oscillent entre 20.000 et 150.000 francs.

TABEAU

(1) Et aussi une usure plus considérable de notre réseau routier; on ne soulèvera pas ici l'importante question de la réfection et de l'entretien de ce dernier.

(2) Le prix des places étant fixé à 1 franc et à 3 francs.

(3) Il varie de 3 à 20 francs.

VILLES D'ORIGINE des sociétés en compétition	MONTANT de la recette	LIEU de la rencontre	VILLES D'ORIGINE des sociétés en compétition	MONTANT de la recette	LIEU de la rencontre
	Francs			Francs	
Toulouse-Tarbes	26.000	Tarbes	Paris-Saint-Gaudens .	31.000	Paris.
Tarbes-Bayonne.	19.000	Bayonne	Paris-Perpignan	33.000	Perpignan.
Bayonne-Toulouse. . . .	53.000	Toulouse	Dax-Bordeaux	35.000	Bordeaux.
Paris-Bordeaux	45.000	Bordeaux	Béziers-Bayonne	20.000	Bayonne.
Bordeaux-Perpignan . . .	25.000	Perpignan.	Béziers-Bayonne	35.000	Béziers.
Perpignan-Paris.	75.000	Paris.	Perpignan-Toulouse . .	150.000	Béziers.

Dans de simples chefs-lieux de canton du sud-ouest comptant 3.000 habitants, les recettes atteignent parfois 3.000 francs. Pour l'ensemble des rencontres qui ont eu lieu en 1921, en France, on estime que le total des recettes a dépassé plus de 6 millions de francs, dont 1.175.000 pour les seules rencontres officielles, soit 400.000 francs de plus que les recettes correspondantes pour l'année 1920.

Si l'on regrette que le même enthousiasme ne se manifeste pas pour des œuvres intellectuelles, il faut reconnaître néanmoins les bienfaits sociaux des manifestations sportives. Le tout est que la jeunesse studieuse conserve une juste mesure dans la répartition du temps consacré soit aux études, soit aux jeux du corps.

* * *

Dans cette étude, on espère avoir donné, dans la mesure où l'ont permis les renseignements qu'il a été possible de recueillir, un aperçu succinct du développement de l'instruction physique et des sports athlétiques, de leur état actuel en notre pays, ainsi que des principaux problèmes que soulève cette question. On n'a point cherché à s'appesantir sur chacun d'eux. Étant donnée l'importance du mouvement analysé, on souhaitera simplement que les diverses fédérations s'attachent à développer, autant qu'il est en leur pouvoir, les statistiques qu'il leur est facile d'établir, et leur donnent toute la publicité désirable. S'il en était ainsi, on pourrait, dans l'avenir, suivre de très près le développement de l'instruction physique et des sports athlétiques en France. Il n'y a point à souligner davantage l'intérêt que présente pour la race l'étude précise de cette évolution et de ses conséquences.

Henri BUNLE.